

Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 8 septembre 2016

Le conseil municipal s'est tenu en mairie de Montagne le jeudi 8 septembre 2016

Présents : BOFFELLI Christian, DECARD Frédéric, FOULQUIER Luc, LAVERGNE Vincent, MAGNIER Ludovic, MANDIER Corinne, PACAUD Patrick, SAUTY Vincent, TURQUET Cécile, VIALLE Michel, VINCENT Céline

La séance est ouverte à 20 h 00
Michel VIALLE est secrétaire de séance.

Le conseil débute par une visite approfondie de la maison Buisson réhabilitée. Les travaux devraient se terminer d'ici deux semaines, la réception étant prévue les 16 et 17 septembre.

I – Délibération pour la signature d'une convention de télétransmission des actes avec la préfecture

Corinne présente la convention proposée par la préfecture, elle porte sur la télétransmission des actes de la commune soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.
Approbation de la délibération à l'unanimité.

II – Délibération sur un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification du cœur de village

Le cabinet Alp'étude a pris en compte la demande de la municipalité de réaliser les travaux en deux tranches d'environ 90 000 € sur deux années. Dans ces conditions, le coût de la maîtrise d'œuvre représentera toujours 7 % des travaux prévus soit 10 437 € par année. Un avenant est rédigé en ce sens, il est approuvé à l'unanimité.

III – Attribution des logements sociaux

Monsieur le Maire fait une présentation détaillée des demandes reçues à ce jour, sans que de la publicité n'ait été faite.

Pour l'instant un seul dossier correspond aux critères définis avant la mise en œuvre de la réhabilitation, c'est à dire des familles avec des enfants scolarisables.

Le conseil décide donc l'attribution du T4 à la famille avec 3 enfants (2, 6 et 8 ans) ayant déposé une demande.

Pour les deux autres logements, un T3 normal et un T3 adapté aux personnes à mobilité réduite, une annonce sera passée par voie de presse pour faire connaître leur disponibilité.

Un futur conseil sera réuni, dans les semaines qui viennent, pour faire l'attribution des deux logements restants.

IV - Questions diverses.

Signalétique

Les bons à tirer pour la réalisation des panneaux ont été envoyés par la Mairie la semaine passée. Les poteaux ont déjà été livrés.

Pour l'implantation physique par l'employé communal, des conseillers seront mobilisés pour l'aider à déterminer les lieux précis, il s'agit de Monsieur le Maire, de Frédéric, Luc, Christian et Michel.

SPANC (Service Public d'Assainissement Non collectif)

A une question de Luc sur ce sujet, Monsieur le Maire apporte des précisions sur le fonctionnement de ce service, sur le cadre législatif qui a conduit la communauté de commune à exercer cette compétence et à la nécessité pour les habitants de se conformer aux

recommandations qui sont émises. Un débat se développe alors sur les difficultés rencontrées parfois par les particuliers pour les réalisations concrètes des ouvrages nécessaires, surtout quand les contraintes physiques sont fortes. Il est rappelé qu'une aide financière de l'agence de l'eau, pouvant atteindre 3 000 € peut être obtenue par l'intermédiaire du SPANC pour couvrir une partie des frais d'études et des travaux.

Les recommandations du SPANC prennent réellement une forme contraignante lors des transactions immobilières pour les nouveaux acquéreurs qui ont un délai limité pour réaliser la mise aux normes des systèmes d'assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 22 h.